

Sarkozy, Thierry et Linky : Un parfum de scandale politico-économique

Le 10 février 2011, jour de l'intervention télévisée de Nicolas Sarkozy, la CRE (Commission de Régulation de l'Énergie) bouscule le calendrier prévisionnel du Linky en lançant en procédure accélérée [l'appel d'offres](#) concernant l'Étude technico-économique portant sur le projet de système de comptage évolué "Linky" d'ERDF. En conséquence, on suppose que pour ne pas "interférer" Nicolas Sarkozy n'a pas abordé comme prévu initialement dans son intervention le volet des problèmes liés à l'écologie, notamment le Grenelle et [le Linky](#).

Cet emballement des procédures est certainement lié à la controverse santé qui commence à prendre corps c'est une stratégie qui permet d'annihiler au maximum la contestation. En effet l'appel d'offres de la CRE pour l'Étude technico-économique du Linky a été publié au [BOAMP](#) (Bulletin officiel des Annonces des Marchés Publics) et rendu publique le 10 février 2011 avec pour date limite de dépôt des dossiers le 25 février, soit deux semaines !

En tout état de cause, cette fuite en avant qui s'apparente à un passage en force, ressemble à celles souvent déployées par celui qui a le plus d'intérêts dans cette affaire, le manager et businessman [Thierry Breton](#).

CM Linky : Un passage en force associé à un non respect stricto sensu des termes de la Directive Européenne

Dans l'affaire du CM Linky tout commence à être clair comme de l'eau de roche, puisque il est constaté que dans l'objectif des évaluations du dossier de l'appel d'offres de la CRE concernant l'Étude technico-économique **l'essentiel est passé à la trappe, c'est-à-dire le volet des évaluations concernant les consommateurs** tel qu'il avait été défini par la [Directive Européenne 2009/72/CE](#) en page 64 réf 55 en ces termes très explicites, *sic* : *"Il devrait être possible de baser l'introduction de systèmes intelligents de mesure sur une évaluation économique. Si cette évaluation conclut que l'introduction de tels systèmes de mesure n'est raisonnable d'un point de vue économique et rentable que pour les consommateurs dépassant un certain niveau de consommation d'électricité, les États membres devraient pouvoir tenir compte de ce constat lors de la mise en place des systèmes intelligents de mesure."*

Cette constatation que le cahier des charges de l'appel d'offres de la CRE n'est pas en conformité et ne répond pas aux exigences de la Directive Européenne qui n'ont pas été transposées vide de sa substance de base l'appel d'offres concernant les intérêts des consommateurs dans le nouveau compteur.

Il est légitime de se poser la question de savoir comment le législateur va ultérieurement se mettre en conformité et surtout en adéquation avec l'essentiel, c'est-à-dire les attendus de la Directive Européenne qui sont très explicites : **Si le nouveau compteur n'est pas rentable pour les consommateurs, les États doivent en tirer les conclusions qui s'imposent.**

La question est donc de savoir comment le cabinet d'étude retenu va-t-il réaliser à posteriori les évaluations par rapport aux consommateurs et dans quelles conditions ?

En étroite collaboration avec d'ERDF qui serait, selon certaines sources, prête à y apporter son aide, notamment sur la base de documents ? Si tel est le cas Linky égalerait bien Leaky ! (*Littéralement : Qui prend l'eau*)

L'action d'emballage de la CRE bouscule non seulement le calendrier prévisionnel des études d'évaluation du Linky, mais ressemble à une manipulation qui serait donc bien les prémises d'un scandale politico-économique : Dire ou faire croire aux consommateurs qu'il va y retrouver son compte.

www.next-up.org/France/Linky.php

		
CRE (Commission de Régulation de l'Énergie) Étude technico-économique portant sur le projet de système de comptage évolué " Linky " d'ERDF	BOAMP : Appel d'offres concernant l'Étude technico-économique portant sur le projet de système de comptage évolué " Linky " d'ERDF.	Directive Européenne 2009/72/CE du 13 juillet 2009 concernant des règles communes pour le marché intérieur de l'électricité